

Analyse critique du rapport de Benjamin Stora par Jean-Jacques Jordi et Guy Pervillé (2021)

Ce texte a été mis au point par Jean-Jacques Jordi et par Guy Pervillé avec la coopération de plusieurs autres historiens, et il est ouvert à d'autres signatures.

Comme d'autres historiens, nous avons reçu soit directement par Benjamin Stora, soit indirectement le rapport demandé par le Président de la République, Emmanuel Macron, sur l'état des lieux concernant l'histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie. Après l'avoir lu, nous l'avons longuement étudié et nous en avons débattu, sans doute parce que nous en attendions beaucoup. Mais au final, nous sommes restés sur notre faim. A une première partie générale sur l'état d'esprit de ce rapport, puis aux grandes lignes d'explicitation de ce que peut être un travail de mémoire et de réconciliation entre la France et l'Algérie, succède une série de préconisations relativement décevantes. Comme si la réconciliation n'était pas à chercher avec l'Algérie mais avec les mémoires qui s'affrontent sur le seul sol français. Pourtant, la science historique n'est pas une opinion. Les historiens ne peuvent pas se satisfaire d'un rapport qui relève davantage d'un texte politique que d'une réflexion historique. Nous en voulons pour preuve le choix des interlocuteurs choisis par Benjamin Stora, et les préconisations qui ne s'adressent qu'à la France.

Le choix des interlocuteurs

Effectivement l'Algérie d'aujourd'hui ou à tout le moins le gouvernement algérien semble absent du rapport sauf à deux reprises où Benjamin Stora souligne l'accord préalable des autorités algériennes ou un « reste encore à discuter ». On connaît la position constante de ce gouvernement concernant les Archives, les faits d'histoire subordonnés à une version officielle, la surévaluation massive des nombres de morts, et en conséquence on comprend que les mots excuses, repentance, crime contre l'humanité et réparations financières ponctuent les discours algériens.

Il s'agit là de postures sans doute, mais qui excluent toute réconciliation. Pour se réconcilier, il faut être au moins deux et chacun doit être capable d'avancer vers l'autre. Or, l'Algérie s'est muée depuis longtemps en statue du Commandeur avec soit les bras croisés (fermés à toute initiative), soit avec un doigt accusateur et vengeur. Jusqu'à aujourd'hui, les autorités algériennes soufflent le chaud et le froid en espérant remplacer les Accords d'Evian par un aveu de défaite morale de la France. De son côté, la France avec le président Chirac avait tenté une réconciliation qui n'a reçu aucun véritable écho en Algérie. Et les présidents suivants ont eux aussi tenté cette réconciliation, en vain. Il était donc normal que le Président Macron essaie lui aussi. Mais à chaque fois, la repentance, l'accusation de génocide, les excuses officielles de la France, voire une réparation financière évaluée aujourd'hui par certains auteurs à 100 milliards, sont pour les gouvernements algériens un préalable avant toute discussion. Or les Autorités algériennes ne sont nullement intéressées par la conclusion, soixante ans après les Accords d'Evian, d'un traité de paix ou d'amitié. On comprend alors que la marge de manoeuvre de Benjamin Stora ait été des plus étroites.

Si l'Algérie n'est pas la destinataire officielle de ce rapport, il s'efforce de prendre en compte les points de vue divergents des groupes porteurs de mémoires coexistant sur le territoire français. D'un côté, des Franco-Algériens influencés consciemment ou non par la politique mémorielle algérienne, et des Français de gauche qui tendent à partager leur point de vue. De l'autre, des victimes françaises de la décolonisation (Pieds-noirs, harkis, militaires de carrière et de vocation) qui se sentent très minoritaires et incompris. Entre les deux, une majorité favorable à l'indépendance de l'Algérie pour mettre fin à la guerre, qui n'a pas cessé de se renforcer depuis 1962. Benjamin Stora leur accorde-t-il la même attention ? L'impression domine à lire son rapport qu'il penche davantage vers les premiers. Mais en Algérie, le reproche contraire lui est très souvent adressé.

En réalité, Benjamin Stora propose des satisfactions mémorielles à tous les groupes porteurs de mémoires, en espérant les satisfaire sans céder à la revendication de repentance que l'Algérie présente à la France depuis un quart de siècle. Mais il le fait sans donner les raisons les plus solides à l'appui de ce refus. Le regretté Gilbert Meynier avait rédigé en 2007 (avec Eric Savarese et Sylvie Thénault) une pétition franco-algérienne, dans laquelle il déclarait nettement : « dépasser le contentieux franco-algérien implique une décision politique, qui ne peut relever du terme religieux de 'repentance'. Et des 'excuses officielles' seraient dérisoires ». Il aurait fallu aller encore plus loin en récusant formellement cette revendication, récurrente depuis mai 1995, et en expliquant qu'elle est incompatible avec les clauses d'amnistie réciproque sur lesquelles étaient fondés les accords d'Evian du 18 mars 1962.

Les préconisations

La longue liste des préconisations contenues dans la conclusion du rapport, même si elle peut contenir quelques idées utiles, nous inspire une réaction d'incompréhension : elles sont pour le moins décousues et ne sont pas à même de favoriser une quelconque réconciliation, moins encore un apaisement.

Par exemple, pourquoi panthéoniser Gisèle Halimi ? Excellente avocate et pionnière de la cause féministe, s'il faut la reconnaître, ce n'est pas au titre de la défense de membres du FLN, mais de son combat pour le droit des femmes. Ne faut-il pas lui préférer William Lévy, secrétaire de la fédération SFIO d'Alger assassiné par l'OAS et dont le fils avait été assassiné peu de temps avant par le FLN ?

Pourquoi vouloir faire reconnaître Emilie Busquant (épouse de Messali Hadj) par la France ? Elle n'a pas connu la guerre d'Algérie puisqu'elle est morte en 1953. Le fait qu'elle ait « confectionné » le drapeau algérien entre 1934 et 1937 suffit-il à ce que la France lui rende hommage alors que l'Algérie ne l'a pas reconnue comme militante de la cause nationale pour l'indépendance de l'Algérie ? Il y a tant de femmes que la France devrait reconnaître : celles qui composaient les EMSI (les équipes médicales), Mademoiselle Nafissa Sid Cara, professeur de lettres, députée d'Alger et membre du gouvernement Debré jusqu'en 1962, par exemple.

Pourquoi honorer les époux Chaulat, alors qu'ils ont pris la nationalité algérienne, sont reconnus comme moudjahids et honorés par l'Algérie ? Pourquoi ne pas leur préférer les époux Vallat, elle institutrice, lui maire de Thiersville, assassinés par le FLN ? Pourquoi la France devrait-elle reconnaître l'assassinat de Maître Ali Boumendjel (reconnu lui-aussi en Algérie comme martyr) plus que d'autres commis à la même époque ? Ne revient-il pas à la France de reconnaître en premier lieu les siens avant de reconnaître ses adversaires ?

Peut-on être héros et martyr algérien et en même temps héros français ? Non bien évidemment. Face au Manifeste des 121 de septembre 1960 intitulé *Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie*, à l'initiative de Dionys Mascolo et de Maurice Blanchot, signé par Sartre et par tous ceux qui soutiennent le réseau Jeanson, un autre manifeste, le *Manifeste des intellectuels français pour la résistance à l'abandon*, paru en octobre 1960, dénonçait l'appui que certains Français apportent au FLN, les traitant de « professeurs de trahison ». Ceux qui signèrent ce manifeste étaient plus nombreux et portaient des noms prestigieux. Nombre d'entre eux étaient de grands résistants. Que disaient-ils ? : « Considérant que l'action de la France consiste, en fait comme en principe, à sauvegarder en Algérie les libertés - et à y protéger la totalité de la population, qu'elle soit de souche française, européenne, arabe, kabyle ou juive, contre l'installation par la terreur d'un régime de dictature, prodigue en persécutions, spoliations et vengeances de tous ordres dont le monde actuel ne nous offre ailleurs que trop d'exemples, contre l'installation par la terreur d'un régime de dictature », ils taxaient le FLN de « minorité de rebelles fanatiques, terroristes et

racistes » et déniaient « aux apologistes de la désertion le droit de se poser en représentants de l'intelligence française ». Soixante ans après, la proposition de Benjamin Stora d'un colloque international dédié au refus de la guerre d'Algérie est donc un choix idéologique.

Pourquoi considérer le 17 octobre 1961 comme date à commémorer officiellement ? Que les historiens étudient cette manifestation, cela va de soi. Mais nous pouvons nous étonner qu'on l'on préfère les approximations du livre du journaliste Jean-Luc Einaudi aux éléments sérieux de celui de l'historien Jean-Paul Brunet. Qu'on en fasse une commémoration « nationale », cela dépasse l'entendement à moins de donner des gages au FLN. Ou alors, dans ces conditions, comment ne pas accepter une commémoration nationale pour la fusillade du 26 mars 1962 à Alger, une autre pour le massacre du 5 juillet 1962 à Oran, et demander que nul ne porte atteinte aux plaques et stèles érigées à la mémoire de l'OAS ? Cette préconisation est donc de nature à souffler davantage sur les braises qu'à apporter un apaisement. Les mémoires engagées ne sont pas l'histoire.

Sur les Disparus, même si « la mise en place d'une commission mixte d'historiens français et algériens pour faire la lumière sur les enlèvements et assassinats d'Européens à Oran en juillet 1962, pour entendre la parole des témoins de cette tragédie » (p 127) est une bonne proposition, il y a néanmoins un manque de discernement historique : le rapport parle de dizaines de milliers de disparus algériens, mais omet le nombre pourtant bien connu maintenant des 1700 disparus européens, des 5 à 600 militaires français disparus, inscrits d'ailleurs sur le Mémorial du quai Branly. Dans le même état d'esprit, si les disparus d'Oran sont évoqués, rien n'est dit sur ceux d'Alger pourtant en nombre plus important. En revanche, un travail sur la localisation des sépultures des « disparus » est à faire. Sera-t-il rendu possible par l'Algérie ? Nous en doutons. Enfin, il y a sous la direction des Archives de France (dont le Service des Archives du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le SHD) et l'ONACVG une commission qui a travaillé sur l'élaboration d'un guide sur les Disparus en Algérie qu'ils soient le fait de l'armée française, du FLN et de l'ALN. Préconiser une recherche qui existe déjà est problématique.

Concernant les ex-supplétifs et Harkis, le rapport les réduit à la portion congrue : il aurait fallu dire que même si la France les a abandonnés, c'est bien l'Algérie indépendante qui en a massacré ou laissé massacrer un trop grand nombre, en violation de clauses fondamentales des accords d'Evian. Il faudrait donc faciliter les déplacements des harkis et de leurs enfants en Algérie, mais cela reste à « voir avec les autorités algériennes » ! On comprend le mécontentement exprimé par des représentants de harkis sur ces propositions. « Faire des quatre camps d'internement situés sur le territoire un lieu de mémoire » (p 127) (Larzac, Saint-Maurice-l'Ardoise, Thol et Vadenay) rend hommage aux internés algériens tout en faisant de l'hébergement des réfugiés harkis, plus tard, dans les deux premiers un simple épiphénomène. Rappelons toutefois qu'existe déjà le Mémorial de Rivesaltes qui fait un excellent travail. Et d'autre part, à l'initiative d'associations de harkis ou de l'ONACVG, des plaques ont été posées sur les lieux des camps, des hameaux forestiers. Pourquoi ne pas proposer un guide de recherches sur les harkis piloté par la Direction des Archives de France ?

Sur les archives (p 128), il faut dire ce qui est : leur rétrocession serait une catastrophe pour la recherche, car, d'une part, l'Algérie n'a pas les moyens humains et financiers de les accueillir (reconnu par l'archiviste algérien Fouad Soufi lors de la journée consacrée au Guide sur les Disparus du 4 décembre 2020), et d'autre part, si les gouvernements algériens ont réclamé ces archives, c'est pour que les historiens français ne puissent pas y trouver des éléments compromettant la *doxa* algérienne. Le maintien de la conservation et de l'accessibilité des archives doit être pour la France un impératif prioritaire par rapport aux revendications politiques de souveraineté exprimées par Abdelmadjid Chikhi.

Bien sûr, des pas ont été accomplis en France depuis 1999 par les Présidents de la République française. Quels sont les pas accomplis par les gouvernants algériens ? Une réconciliation suppose que l'on soit au moins deux et qu'on soit disposé à avancer l'un vers l'autre. Nous craignons que cela

ne soit pas le cas et qu'une nouvelle fois, nous soyons aveuglés par notre désir de réconciliation. On ne peut plus considérer que la France reste encore coupable et surtout comptable de la situation de l'Algérie d'aujourd'hui.

Dans ces conditions, l'idée d'un « nouveau traité d'Alliance et de Vérités » à signer en 2022 nous paraît utopique. Au contraire, la proposition d'une commission « Vérité et réconciliation » à la française nous semble pouvoir être une très bonne idée, à condition que sa composition soit clairement définie en fonction de son programme et celui-ci clairement exposé. Il ne peut s'agir en effet de réconcilier l'Algérie et la France (au risque de soumettre la seconde à la première), ni de réconcilier toutes les mémoires qui s'expriment sur notre sol entre elles, car leur seul point commun est leur mécontentement de ne pas être assez entendues. L'objectif d'une telle commission ne pourrait être que de faire évoluer les mémoires conflictuelles vers un dialogue constructif, et vers la reconnaissance de l'autorité de l'histoire au-dessus des mémoires.

En revanche, il convient de réaliser un travail de recherche sur les conséquences des essais nucléaires français au Sahara (p 127), dont les premières victimes ont été des soldats français exposés en première ligne, ainsi que sur l'achèvement du déminage des frontières.

Donner à des rues, places et autres boulevards des noms de personnes issues de l'immigration et de l'outre-mer, de médecins, enseignants artistes d'origine européenne, pourquoi pas, mais lesquels ? Ceux qui sont déjà inscrits sur le monument aux Martyrs d'Alger ne peuvent pas légitimement trouver leur place en France. Pour les autres, qui ont prouvé leurs talents en Algérie ou après leur retour en métropole, il n'y a que l'embarras du choix.

Quant à « l'OFAJ » (Office franco-algérien de la jeunesse) calqué sur le modèle de l'OFAJ (Office franco-allemand de la jeunesse), cette proposition nous semble contrefactuelle et passéiste. L'OFAJ « allemand » a été créé en 1963 et il se trouvait des jeunes gens de moins de vingt ans qui avaient connu la Seconde guerre mondiale. Créé en 1970, l'OFAJ « Algérien » aurait pu marcher mais aujourd'hui, il faut être naïf pour le croire.

La « création d'une 'collection franco-algérienne' dans une grande maison d'édition » (p 129) ne relève pas du rôle de l'Etat.

En revanche, et plus que symboliquement, pourquoi ne pas proposer aux grandes villes de France comme aux grandes villes d'Algérie une action commune qui reviendrait en Algérie à nommer une rue Albert Camus débouchant sur une place Mouloud Feraoun, et en France une rue Mouloud Feraoun qui arriverait à une place Albert Camus ?

Même sur des périodes plus reculées, la commémoration ne garantit pas l'apaisement. Par exemple, Benjamin Stora propose : « La création d'une commission franco-algérienne d'historiens chargée d'établir l'historique du canon Baba Merzoug - ou « La Consulaire » - et de formuler des propositions partagées quant à son avenir, respectueuses de la charge mémorielle qu'il porte des deux côtés de la Méditerranée » (- p 130). Mais ce prudent euphémisme camoufle un enjeu de discorde majeur, puisque ce canon qui a servi à riposter aux bombardements d'Alger par les flottes françaises dans les années 1680 a également servi à pulvériser de nombreux otages attachés à sa gueule (dont le père Levacher, religieux lazariste et consul de France en 1683).

Autre exemple encore plus frappant : « La construction d'une stèle, à Amboise, montrant le portrait de l'émir Abd el-Kader, au moment du soixantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie en 2022 » (p 126). Cette proposition qui semblait pouvoir recueillir une très large approbation a été repoussée avec indignation en Algérie par une pétition soutenue par son arrière-petit-neveu et président de la Fondation Emir Abdelkader : « Nous nous opposons à cette tentative de nouveau détournement de notre symbole et notre patrimoine par un État français dont les actions envers

l'Algérie ont toujours des relents coloniaux. Nous, signataires de cette pétition, nous nous élevons de la façon la plus ferme et la plus déterminée pour dénier à cet Etat de jouer encore avec la haute figure de notre Émir. Nous demandons de la façon la plus énergique à notre propre Etat de se positionner clairement contre cette manœuvre néocoloniale et de peser de tout son poids pour refuser ce crime supplémentaire contre notre mémoire nationale ».

Ce rapport n'est donc pas à même d'apporter une réconciliation des mémoires ni avec l'Algérie, ni entre les « communautés » coexistant en France. Laissons donc travailler les historiens et non les « mémoriens ». Mais agissons pour que le public puisse enfin comprendre la différence entre les mémoires et l'histoire, et préférer celle-ci à celles-là. Telle nous paraît être la seule orientation réaliste, puisque les acteurs et les témoins de la guerre d'Algérie auront tous disparu d'ici vingt ou trente ans.

Conclusion

Près de quatre semaines après la remise du rapport Stora, ses conséquences commencent à apparaître. Si son accueil a été plutôt favorable en France, il l'a été beaucoup moins en Algérie. L'association des Anciens moudjahidin puis celle des enfants de Chouhada l'ont fermement condamné, et une pétition a été lancée par des députés algériens pour réclamer une nouvelle fois la criminalisation de la colonisation française. Après que le directeur des archives nationales algériennes, Abdelmadjid Chikhi, ait réclamé à la fin décembre 2020 la restitution de presque toutes les archives emportées par la France, le porte-parole du gouvernement algérien, Ammar Belhimer, a déclaré le 8 février 2021 regretter le refus de la France de reconnaître ses « crimes coloniaux ». Selon lui, l'épais dossier de 150 pages vient camoufler la vérité historique de la colonisation et de la guerre d'Algérie, rapporte le journal algérien TSA : « le criminel fait tout pour éviter de reconnaître ses crimes. Mais cette fuite en avant ne pourra pas durer » (cité par l'AFP le 9 février et dans *Courrier international* du 10-2-2021). Les dirigeants algériens qui n'ont pas cessé depuis 1995 de relancer cette revendication de repentance oublient simplement que les accords d'Évian du 18 mars 1962, qui ont - trop lentement - mis fin à la guerre, étaient fondés sur l'amnistie générale et *réciproque* des deux belligérants. Refuser cette amnistie pour une seule des parties en cause, c'est relancer la guerre sous la forme d'une guerre des mémoires.

Ainsi, des conclusions se dégagent nettement :

- 1- Le rêve d'un traité d'amitié franco-algérien analogue au traité franco-allemand de 1963 a été une nouvelle fois démenti.
- 2- Les diverses mémoires qui s'expriment concurremment en territoire français ne sont pas spontanément portées à la réconciliation, comme l'a prouvé la condamnation de la proposition de panthéonisation de Gisèle Halimi par 51 femmes et filles de harkis.
- 3- La seule proposition réaliste, bien que difficile à réaliser, est la création d'une commission « Vérité et réconciliation » à la française, visant à accélérer le passage des mémoires à l'histoire. A condition qu'elle soit entreprise avec une volonté d'impartialité¹ inébranlable, le rapport Stora aura été utile.

Jean-Jacques Jordi et Guy Pervillé

¹ « S'agissant de drames récents dont la mémoire risque d'être transmise déformée aux jeunes générations qui n'ont connu ni 'l'Algérie de Papa', ni 'l'Algérie des colonialistes', les historiens ont le devoir d'être plus prudents encore que leur métier ne l'exige habituellement. Si l'objectivité est philosophiquement impossible, l'impartialité est une vertu que tout historien peut et doit s'imposer ». Charles-Robert Ageron, 1993.

Liste des signataires :

Michel Renard (historien, directeur éditorial du blog Études Coloniales), Gérard Crespo (historien), Roger Vétillard (historien), Jean Monneret (historien), Françoise Durand-Evrard (conservateur général du patrimoine, ancienne directrice des ANOM) Elizabeth Cazenave (docteur ès lettres, présidente de l'association Les Abd-el-tif), André-Paul Comor (Maître de conférences honoraire IEP Aix-en-Provence), Pierre-André Taguieff (Directeur de recherche au CNRS), Alain Lardillier (historien), Eveline Caduc (Professeur honoraire de littérature Université de Nice), Henry-Christian Giraud (journaliste et historien)

listes des soutiens :

Jacques Frémeaux (Professeur honoraire d'histoire Paris-IV Sorbonne), Maurice Vaïsse (Professeur émérite d'histoire, IEP Paris), Pierre Vermeren (Professeur d'histoire Paris-I Sorbonne), Olivier Dard (Professeur d'histoire Paris-IV Sorbonne), Denis Fadda (Professeur de Droit, Haut fonctionnaire international, Président (h) de l'Académie des sciences d'outre-mer)